

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 37



N°032

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 MARS 2023**

L'AN deux mille vingt-trois, le 09 mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 3 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise , DANDRIEUX Dominique , SACKHO Kourtoum, LEGENDRE Jérôme, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean-Jacques, NAULEAU Pierre-Yves, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : BOUCHA Safia.

Représentés par :

Monsieur Zishan BUTT	Madame Nabila DJEBBARI
Madame Marie-Amélie ANQUETIL	Madame Marie-Pascale REMY
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Monsieur Pierre-Yves NAULEAU
Madame Katalyne BELAIR	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Yasmina BAZIZ	Monsieur Zayen CHIKHDENE
Monsieur Lewis CHARTIER	Monsieur Damien BIDAL
Madame Nadège NIFEUR	Monsieur Marc GUERRIEN
Madame Christiane DESCAMPS	Madame Sandrine DESIR
Madame Margaux HOUIS	Madame Mizgin OZHAN
Monsieur Jean-Paul GILLY	Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Madame Fatima YAOU	Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Pierre SACK	Madame Karine FRANCKET
Monsieur Miguel MONTEIRO	Monsieur Philippe ALLAIN
Madame Solène DA SILVA	Monsieur Samuel MARTIN
Madame Maryse EMEL	Monsieur Dominique DANDRIEUX

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric SCHROEDER

DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires
Juridiques/

OBJET : Cession des parcelles communales cadastrées section F n°61 et 63, sises quai Adrien Agnès à Aubervilliers à la Société du Grand Paris (SGP) dans le cadre du projet de la ligne 15 Est du Grand Paris Express

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-Françoise MESSEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le Code de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code des transports, notamment l'article L. 1241-4 ;

Vu l'avis de la Direction Nationale d'Intervention Domaniale (DNID) n°2022-93001-94998 du 3 janvier 2023 ;

Vu l'offre d'acquisition de la Société du Grand Paris datée du 24 janvier 2023 ;

Considérant le projet de la ligne 15 Est du Grand Paris Express qui desservira deux stations à Aubervilliers, l'une, à la Mairie, interconnectée à la station Ligne 12, l'autre, au Fort d'Aubervilliers, interconnectée à la Ligne 7 ;

Considérant que la Société du Grand Paris a été désignée maître d'ouvrage de la ligne 15 Est (ligne orange) du réseau complémentaire au réseau de transport public du Grand Paris par le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) par une convention en date du 28 avril 2015 ;

Considérant la cession nécessaire des parcelles cadastrées section F n°61 et 63, sises quai Adrien Agnès à Aubervilliers à la Société du Grand Paris pour l'aboutissement du projet de la ligne 15 Est du Grand Paris Express qui desservira aussi le territoire d'Aubervilliers ;

Considérant l'offre de la Société du Grand Paris qui s'élève, conformément à l'avis de la DNID, à 958 650 euros (913 000 euros auxquels s'ajoutent 45 650 euros d'indemnité de emploi).

Adoption à la majorité par 38 pour, 2 contre (Pierre-Yves NAULEAU , Evelyne YONNET-SALVATOR) , 8 se sont abstenus(Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Fatima YAOU , Zishan BUTT, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC, Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI) , 4 ne prennent pas part au vote(Dominique HE, Marc GUERRIEN , Nadège NIFEUR, Jean-Jacques KARMAN)

DELIBERE :

AUTORISE la cession des parcelles cadastrées section F n°61 et 63, sises quai Adrien Agnès à Aubervilliers à la Société du Grand Paris au prix de 958 650 euros (913 000 euros auxquels s'ajoutent 45 650 euros d'indemnité de emploi).

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à signer l'acte de cession ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 13/03/23
Accusé en préfecture :
93-219300019-20230309-lmc129720-DE-1-1
Publiée le : 13/03/23
Certifiée exécutoire : 13/03/23

Le Maire,
Karine FRANCLET

